

Question orale de Benoît Piedboeuf à Monsieur Kris Peeters, vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur au sujet des intoxications au monoxyde de carbone

Monsieur le Ministre,

Cher Monsieur Peeters,

Le monoxyde de carbone a à nouveau frappé en province de Luxembourg avec le décès de deux amis. En 2015, en Belgique, 402 accidents causés par le CO ont été répertoriés.

Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, certains soulignent l'importance de doter les logements à risque de détecteurs de CO, comme on le fait déjà pour les détecteurs de fumée.

Plusieurs études du SPF Economie auraient été diligentées ces dernières années afin d'évaluer la fiabilité des détecteurs de CO présents sur le marché. Quelles étaient les principales conclusions de ces études ?

Une nouvelle génération de détecteurs combinant la détection d'incendies et de monoxyde de carbone serait désormais sur le marché. A-t-on une idée de l'efficacité de ces nouveaux détecteurs ? A-t-on une idée de l'ampleur de leur utilisation dans notre pays ?

Les compagnies d'assurance encouragent-elles l'acquisition de ce type d'appareils ? Votre administration dispose-t-elle de chiffres ou d'études en la matière ?

Je vous remercie de vos réponses.

Benoît PIEDBOEUF

Réponse à la question orale n°17585 de Benoît PIEDBOEUF

Les Intoxications au monoxyde de carbone

1 et 4. En 2006 et en 2009, mon administration a réalisé deux campagnes de contrôle sur les détecteurs de monoxydes de carbone (CO).

Les résultats n'étaient malheureusement pas positifs. Ensuite les produits dangereux ont été modifiés ou retirés du marché. Je peux vous donner les rapports finaux de ces campagnes de contrôle.

2. Je n'ai pas d'indications sur l'efficacité de ces nouveaux détecteurs. Je ne dispose pas non plus de statistiques quant à leur utilisation.

3. Sur leurs sites web certains assureurs conseillent effectivement l'utilisation de détecteurs de CO ou offrent même ces produits. Des statistiques sur cet aspect ne sont toutefois pas disponibles.

Réplique de Benoît PIEDBOEUF :

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse, c'est malheureusement la démonstration que nous n'en sommes nulle part et qu'il faudrait probablement diligenter les procédures si des moyens techniques existent puisque le monoxyde de carbone est manifestement la cause de nombreux décès dans notre pays.